

FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

- ▶ Prévoir la mise en place de la redevance spéciale et celle de la redevance incitative pour encourager le tri et stimuler une meilleure gestion des achats (emballage réduit et recyclable, éviter l'usage unique).
- ▶ Promouvoir la récupération, la réutilisation, la réparation, le don (organisation de vide grenier, de foire au troc, distribution d'une liste des organismes de récupération des encombrants et des déchets électroménagers – Association Emmaüs, ENVIE, Tri-cycle enchanté et d'autres).

POUR LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS

▶ Organiser un partenariat avec les distributeurs pour promouvoir la prévention des déchets :

- Promotions des sacs en coton et paniers en osier,
- Sacs de caisse réutilisables,
- Réduction des emballages,
- Promotion de produits générant peu ou pas de déchets et moins toxiques,
- Reprise des produits usagés (initier des partenariats avec les associations de réinsertion : récupération des équipements usagés par le distributeur et réparation de ces équipements par l'association.

Réduisons nos déchets, ça urge ...

GUIDE de RÉDUCTION DES DÉCHETS à l'usage des collectivités



Halte Incin' est une association qui a pour but de promouvoir en Dordogne une politique de gestion des déchets excluant l'incinération.

Secrétariat : Laëtitia Faye
24800 Vaunac
Tél. 05 53 52 48 15
halte.incin24@wanadoo.fr



ACHATS PUBLICS

APPELS D'OFFRES

► Introduire dans les appels d'offres :

- une dimension déchets (prévention et gestion : critères reposant sur la durée de vie du produit, sur sa réparabilité, sur la possibilité de le recycler en fin de vie),
- des critères environnementaux (écoconception des produits pour limiter les impacts environnementaux lors de la fabrication, de l'utilisation et de la fin de vie des produits).

ÉQUIPEMENTS MOBILIERS

(services administratifs, écoles, cantines, centres aérés)

► Privilégier :

- les équipements fabriqués avec des matières renouvelables (bois essentiellement ou recyclables et réutilisables – métal, verre par exemple -),
 - les équipements durables et réparables,
 - les équipements démontables dont le transport est plus économique.
- Exiger un emballage réduit et recyclable.
► Organiser la récupération des équipements usagés (partenariat entre distributeurs et associations de réinsertion).

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE BÂTIMENTS

- Choisir les bâtiments conçus selon la norme H.Q.E (Haute Qualité Environnementale : norme qui prend en compte la préservation de l'environnement de la conception, jusqu'à son devenir en fin de vie – recyclage des divers éléments qui le composent – en passant par l'utilisation la plus économique sur le plan énergétique et environnemental).
- Utiliser des matériaux de rénovation durables et non polluants (en particulier les peintures, les revêtements de sol, les isolants) si possible produits localement.
- Exiger des entreprises, (comme le définit la loi , cf guide pratique du tri des déchets des professionnels) la récupération des déchets liés à la construction ou à la rénovation (tri et recyclage).

ENTRETIEN DES HAIES ET DES ESPACES VERTS

- Utiliser du matériel durable, réparable et recyclable en fin de vie.
- Privilégier le matériel au fonctionnement économe en énergie.
- Mettre en place le compostage des déchets verts (tontes, élagage des haies, feuilles mortes, etc.)
- Utiliser le compost ou les amendements organiques plutôt que les engrais (plates-bandes, fleurs, etc.)
- Retenir les produits naturels ou les produits biodégradables pour le traitement des plantes.
- Utiliser les méthodes de désherbages non polluantes.
- Récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage.

PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER

- ▶ Privilégier les produits naturels et/ou biodégradables, peu ou pas toxiques présentés en gros flacons réutilisables ou recyclables, former le personnel à l'usage juste des produits (éviter le surdosage).
- ▶ Regrouper les livraisons.

MANIFESTATIONS PUBLIQUES

(cérémonies publiques : arbres de Noël, voeux, repas des anciens, lotos, buffet, apéritifs, etc...)

- ▶ Penser à intégrer l'utilisation de vaisselle lavable, compostable.
- ▶ Privilégier les boissons en bouteille en verre.
- ▶ Prévoir la mise en place du tri des déchets sur place.
- ▶ Soumettre l'attribution de subventions aux associations organisant des manifestations qui respectent cet impératif.
- ▶ Lors de la période des fêtes de fin d'année limiter la durée des illuminations.
- ▶ Utiliser l'avenant au contrat de location de salle (cf document joint).

BIENS ET ÉQUIPEMENTS NÉCESSITANT DE L'ÉNERGIE POUR FONCTIONNER :

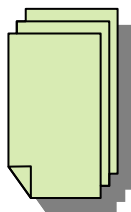
Ordinateurs, photocopieurs, lave-vaisselle, réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières

- ▶ Choisir les appareils à basse consommation.
- ▶ Pour l'éclairage privilégier les ampoules basse consommation.
- ▶ Pour l'éclairage public la suppression d'un lampadaire sur deux devrait pouvoir se faire sans répercussion sur la sécurité dans certaines zones.
- ▶ Pour les ordinateurs choisir la fonctionnalité recto-verso et la possibilité d'utiliser des consommables rechargeables ou issus du recyclage.
- ▶ Organiser la récupération des équipements usagés (partenariat entre distributeurs et associations de réinsertion).



FOURNITURES DE BUREAU

(papier, enveloppes, classeurs, crayons, stylo, etc.)



- ▶ Privilégier le papier recyclé y compris pour les enveloppes.
- ▶ Préférer les produits durables aux produits à usage unique (porte-mine, trombones, stylos rechargeables, CD RW), les produits recyclables peu ou pas toxiques, générant peu ou pas de déchets.
- ▶ Pour les cartouches et les toners opter pour les rechargeables avec reprise des contenants usagers par le fournisseur.
- ▶ Regrouper les livraisons.
- ▶ Former le personnel des bureaux : à l'impression en 2 pages par feuille, à l'impression en qualité « draft » (avec moins d'encre), à la photocopie recto verso, à la dématérialisation du papier (archivages, courrier électronique, etc.).

RESTAURATION : CANTINES, CENTRES AÉRÉS

- ▶ Revenir à l'usage des produits frais et de saison, produits localement de préférence.
- ▶ Revoir la quantité des portions (en particulier sur certains aliments peu appréciés des enfants et adolescents) pour éviter le gâchis de nourriture.
- ▶ Organiser le compostage des déchets liés à la préparation des repas (épluchures, restes de repas).
- ▶ Promouvoir la consommation de l'eau du robinet comme eau de boisson (moins de bouteilles plastiques).
- ▶ Préférer les gros flaconnages réutilisables ou recyclables pour les huiles, les confitures, les sirops, etc.
- ▶ Privilégier les desserts lactés produits sur place dans des récipients lavables (récipients portions ou récipient collectif par table).
- ▶ Regrouper les livraisons.